

La jeunesse, l'automutilation et le suicide

Informations de base

Il n'y a pas de définition universelle de la jeunesse. À des fins statistiques, l'Organisation des Nations Unies définit que la « jeunesse » est composée des personnes âgées de 15 et 24 ans. De nombreux États membres ainsi que les agences des Nations Unies adoptent des définitions divergentes. En l'absence de définition universelle, tout le monde s'accorde sur le fait que la jeunesse représente une période de transition entre l'enfance et l'âge adulte.

Les jeunes représentent environ 18% de la population mondiale. Cela signifie que nous comptons environ un milliard de jeunes entre 15 et 24 ans. Étant donné qu'il y a environ 370 millions d'autochtones dans le monde, on dénombre environ 67 millions de jeunes autochtones à l'échelle mondiale. Ce nombre pourrait très bien être supérieur, les peuples autochtones ayant souvent une proportion plus élevée de jeunes que les non autochtones et ce dans les mêmes pays.

Bon nombre de jeunes autochtones, étant donné leur isolement géographique et culturel n'ont qu'un accès limité aux services. Les jeunes autochtones sont moins susceptibles de bénéficier des soins de santé adéquats, y compris des soins de santé mentale. Dans une large mesure, les injustices historiques suite à la colonisation et à la dépossession des terres, territoires et ressources dont ont souffert ou souffrent encore beaucoup de peuples autochtones, n'ont pas été résolues. Elles ont eu un impact négatif sur les peuples autochtones à plusieurs égards, notamment au niveau de leur bien-être physique et mental, et en particulier ont affecté les jeunes autochtones, souvent découragés par les défis supplémentaires auxquels ils sont confrontés en raison de leur identité et leur culture distinctes.

Ces dynamiques historiques et actuelles ont menacé l'intégrité culturelle des communautés autochtones et ont un impact dramatique sur de multiples droits de l'homme entre les générations. La marginalisation économique, sociale, culturelle et politique a déplacé de nombreux jeunes autochtones et en particulier, les jeunes hommes autochtones. La marginalisation des peuples autochtones a, dans de nombreux cas, déclenché toxicomanie et alcoolisme, violence domestique et une foule d'autres situations traumatiques. En fin de compte, ce sont les jeunes autochtones qui subissent ces situations dont les souffrances se traduisent sous de nombreuses formes, dont l'automutilation et le suicide.

Les données dont nous disposons laissent croire que les peuples autochtones connaissent des taux disproportionnellement élevés de suicide chez les jeunes. Bien que les raisons de ces suicides chez les jeunes soient complexes et difficiles à définir, l'interaction avec les structures culturelles et leur destruction a causé un stress au sein des générations suivantes et contribue de manière importante aux comportements suicidaires. De nos jours, les jeunes autochtones se voient confrontés au défi de trouver un équilibre entre leur place au sein de leur communauté autochtone et dans la société dominante du pays dans lequel ils vivent. Ils peuvent se sentir marginalisés des deux côtés, ce qui entraîne un sentiment d'isolement socioculturel. Cet isolement, aggravé par les manifestations actuelles de discrimination, comme les niveaux anormalement élevés de pauvreté et de chômage qui les caractérisent, peut contribuer aux taux élevés de suicide rencontrés chez certains peuples autochtones.

Il convient de noter que les suicides ne sont pas seulement l'apanage des jeunes, et toutes les mesures visant à remédier à l'automutilation et aux suicides des jeunes doit prendre en compte que les enfants autochtones peuvent aussi avoir recours au suicide, et il arrive que certains mettent d'ailleurs fin à leurs jours.

Recommandations de l'Instance permanente

Depuis sa création, l'Instance permanente a fait de la jeunesse une priorité. Lors de sa première session, l'Instance a déclaré qu'elle « ... a l'intention de faire des enfants et des jeunes autochtones un point focal de son travail dans les années à venir ».

Dans ce contexte, l'Instance permanente a exprimé à plusieurs reprises sa préoccupation quant au taux élevé de suicide chez les jeunes autochtones, après avoir fait un certain nombre de recommandations au Système des Nations Unies appelant à des études et des ateliers dédiés pour y remédier. Ces recommandations ont été adressées aux États membres, aux programmes et institutions spécialisés des Nations Unies, et aux peuples autochtones eux-mêmes. En particulier, l'Instance permanente a fait appel aux différents organes de l'ONU pour poursuivre les recherches dans les divers domaines liés à l'automutilation et au suicide de jeunes, incluant la prévalence et les causes de suicide chez les jeunes autochtones. Elle veut trouver les bonnes pratiques pour faire participer les jeunes et les enfants autochtones à la prévention et des causes profondes des suicides chez les jeunes autochtones ainsi que des stratégies de prévention. Malgré les recommandations de l'Instance permanente, il manque toujours un atelier de l'ONU ou une étude dédiée traitant le suicide des jeunes autochtones.

L'Instance permanente a également recommandé aux États de prendre des mesures spécifiques relatives à ce problème. Les recommandations se sont portées sur l'intégration des perspectives des jeunes autochtones dans les politiques et dans les programmes de jeunesse existants, notamment pour lutter contre le suicide chez les jeunes autochtones. D'autres recommandations ont exhorté les États à améliorer la collecte de données, à allouer des ressources adéquates pour la prévention, à élaborer des programmes pour revitaliser les langues, cultures et coutumes, et à développer des programmes de formation sur la prévention du suicide et de sensibilisation à la santé mentale.

Les questions relatives à l'automutilation et au suicide des autochtones ont été soulevées lors de la réunion 2012 du Groupe international d'experts sur la jeunesse autochtone. La réunion a souligné la nécessité pour les États, le Système des Nations Unies et d'autres acteurs politiques et programmes élaborés d'adopter une approche interculturelle et de renforcer le contrôle des peuples autochtones quant à l'élaboration de mesures visant à remédier à l'automutilation et au suicide de jeunes. Le rapport de cette réunion fait état d'une série de recommandations concernant les mesures nécessaires pour s'attaquer à ce problème complexe (pour plus de détails voir E / C.19 / 2013), recommandations dont beaucoup ont été réitérées par l'Instance permanente dans son rapport annuel (voir E / 2013 / 43, par. 8, 9 et 18).

Questions à prendre en compte :

- Quelles sont les causes profondes de suicide et d'automutilation chez les jeunes autochtones ? Quels sont les autres facteurs qui contribuent à la situation actuelle ?
- Dans quelle mesure la situation des jeunes autochtones est-elle différente de celle des jeunes non autochtones ?
- Quels progrès ont été accomplis dans le domaine de la prévention du suicide et de l'automutilation chez les jeunes autochtones ? Quels sont les obstacles persistants ?
- Quelles sont les informations disponibles sur l'automutilation et le suicide des autochtones ? Dans quels domaines aurait-on besoin d'informations supplémentaires et comment celles-ci peuvent-elles être ventilées de la meilleure manière pour comprendre ce problème ?
- Quels sont les exemples de bonne pratique et de mesures de prévention dans la lutte contre le suicide et l'automutilation des jeunes autochtones ? Qu'est-ce qui fonctionne et pourquoi ? Qu'est-ce qui ne fonctionne pas ?
- Comment le système des Nations Unies peut-il traiter cette question ? Comment l'ONU peut-elle apporter son soutien aux jeunes autochtones à cet égard ?